

Rapport de la sous-commission du budget 2025

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur
	Monsieur Grégory Rochat	Les Vert-e-s
	Monsieur Alain Vaucher	PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 21 octobre 2024, dans la salle Charles-Humbert, à la Bibliothèque de la Ville en présence de M. Théo Bregnard, Conseiller communal et de Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal), et tour à tour, des personnes suivantes :

- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Nicolas Margraf, resp. du secteur muséal (MUZOO)
- Mme Yasmine Ponnampalam, resp. du secteur zoologique (MUZOO)
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires pour ce premier budget de la nouvelle législature. M. Pascal Bühler est nommé rapporteur.

En préambule, le chef du dicastère précise que chaque centre a réduit au maximum les charges suite à une séance "des gros yeux" en présence du directeur du dicastère des finances.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

L'EOCF compte 27 lieux d'enseignement, qu'il s'agisse de classes en appartement ou de collèges. À ce jour, 475 enseignant-e-s sont en charge de 4'447 élèves. La moyenne par classe est actuellement de 18,23 élèves au cycle 1, de 19,64 au cycle 2 de 20,06 au cycle 3, soit au-dessus de la norme de subventionnement de l'État (18/19/20).

Le nombre d'élèves en difficulté et de parents « inadéquats » est en augmentation. La direction tente d'y remédier par la mise en place de co-enseignement actuellement en place dans deux classes de 5^e au Collège de l'Ouest et ponctuellement dans des situations qui le nécessitent, ou par l'engagement d'assistants socio-éducatifs et d'assistantes socio-éducatives.

Depuis cette rentrée scolaire et dans un système plus cohérent, le dispositif de remédiation apparaît désormais sous la terminologie OASIS (Outils d'adaptation scolaire et d'insertion sociale) Il remplace, par exemple, les termes CRIC ou UPE.

Plus de la moitié des élèves ukrainien-ne-s du Canton sont scolarisé-e-s à l'EOCF dont une majorité au secteur Ouest. Des soutiens spécifiques ont été mis en en place en collaboration avec le Service de l'intégration et de la cohésion sociale. Un poste d'éducateur a ainsi pu être obtenu du Canton pour le Collège des Endroits. De son côté, le COSM (service de la cohésion multiculturelle du canton) a engagé une assistante socio-éducative spécialisée, dont le poste de travail est partagé entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

En collaboration avec le SSPS (service de santé scolaire et de prévention de la santé), un projet pilote a vu le jour avec le CNP (centre neuchâtelois de psychiatrie) pour les élèves en situation de décrochage. 4 élèves vont y participer, mais une collaboration sur le long terme et axée sur un travail de prévention est attendue au vu de l'augmentation des troubles.

Une Villa Yoyo - association privée - a pris place cette année dans les locaux de Cap-Martin. Cette organisation constitue une opportunité de socialisation pour les enfants de 4 à 12 ans de toutes cultures, religions ou nationalités.

Trois projets de cours d'école plus vertes sont soutenus par la Fondation Federer : Crêt-du-Loche, Ouest et Charrière, qui sont actuellement très goudronnées. La cour des Forges sera aussi rénovée et végétalisée, mais sans le soutien de ladite fondation qui a déjà financé l'Espace Nature.

En s'appuyant sur des collaborations interservices, un projet de catalogage des activités visant à favoriser l'intégration des élèves dans la ville, permettra ainsi aux familles de se mettre en lien avec différentes activités locales, extra-scolaires et associatives dans le but de renforcer leur ancrage au sein de la communauté et de leur offrir des opportunités d'intégration et de développement hors du cadre scolaire. De même, différents projets collectifs visent à mobiliser les élèves et intégrer leurs parents.

Dans le cadre du projet "École-Musées", chaque élève visite des musées de la Ville à deux reprises durant sa scolarité. Il ou elle assiste également chaque année à un spectacle culturel. Les classes de 4^e année se rendent aussi à la Ludothèque.

La direction souhaite développer des actions visant la promotion du climat, de la nature, allant du développement de projets école-nature à l'aménagement de cours vertes. Une école proche de la cité, des commerçant-e-s - en privilégiant les circuits courts - et de la nature environnante. Il est également prévu une sensibilisation à l'importance des transports publics pour les élèves (réflexions sur de possibles rabais pour la jeunesse, etc.).

Un travail consistant à favoriser des horaires qui tiennent compte du rythme biologique des élèves de 7^e à 11^e devrait également se mettre en place.

Quant à la rénovation des infrastructures et bâtiments scolaires et/ou leur agrandissement, elle se poursuit en collaboration avec le SBL (service des bâtiments et du logement).

Au niveau du budget, l'EOCF comporte 6 centres de coûts. Le salaire du personnel enseignant est subventionné par le canton à hauteur de 45% et la comptabilité se fait sur l'année civile et non sur l'année scolaire. Les projections sur la prochaine année scolaire 2025-2026 montrent une légère augmentation avec l'ouverture de deux classes au cycle 1 et au cycle 2 et une classe au cycle 3. Le dossier ukrainien pèse encore sur les coûts.

Quant aux réflexions en lien avec la réorganisation des collèges et des classes, certains appartements de concierges ont été réaffectés, des salles

ont été rendues polyvalentes pour réduire les besoins en locaux et rentabiliser au maximum les classes. Des classes devront probablement être ouvertes aux Foulets ou à Bellevue dans les années à venir.

Le financement des formations obligatoires pour les enseignant-e-s, est à la seule charge du Canton.

Des précisions sur la philosophie et la pratique des critères de provenance de l'alimentation sont demandées. L'EOCF confirme sa responsabilité sociale de favoriser les circuits courts. En ce sens, un cahier des charges est en cours de rédaction par les enseignantes d'économie familiale (EFA) à destination des commerces locaux.

Le poste 3010002 "Salaires répondants de collègues" est une indemnité pour les enseignant-e-s qui font partie du Conseil de l'École et du Conseil d'Établissement Scolaire.

S'agissant du poste "Remplacements subventionnés", ils le sont par le Canton. Quant au poste 3612010 "Dédomm. communes/syndicats intercomm", l'année 2020 correspond à l'année principale du Covid.

Les classes Pro, similaires à une 11^e terminale, fonctionnent avec une subvention de l'AI figurant au poste 4633000 "Subv. assurances sociales publiques" permettant l'engagement d'un maître socio-professionnel et le fonctionnement d'un atelier jouxtant la classe, ceci dans le but de favoriser l'insertion des élèves dans le marché du travail.

L'Association 1000 Notes indiquée dans le poste 3636001 "Subventions organisations privées à but non lucratif" est un ensemble de cordes et vents (ex-cadets) émanant d'une collaboration entre l'école, le Collège musical et le Conservatoire et pour laquelle l'EOCF participe financièrement.

490 / Intégration

Deux dossiers principaux ont occupé le service de l'intégration et de la cohésion sociale cette année : le LOCAL et la carte citoyenne dont le Canton a confirmé les financements en reprenant la part de la Confédération en 2025. Environ 1'200 personnes ont profité de l'une ou l'autre prestation du LOCAL après une année de fonctionnement. Quant à la phase pilote de la carte citoyenne, elle a été lancée, en appui de la carte Abeille, le 1^{er} mars 2024. L'objectif est de pérenniser ces deux prestations complémentaires, saluées tant par le réseau que les bénéficiaires.

Le service a beaucoup travaillé sur l'intégration culturelle avec le programme Athena, dont l'objectif est de faire entrer les publics éloignés dans les structures culturelles et de leur en faciliter l'accès.

Les questions de jeunesse ont aussi occupé le service, notamment avec le développement du dispositif des « personnes relais » ou encore l'ouverture d'une antenne du foyer de l'écolier, en partenariat avec la communauté africaine.

Le service travaille également sur le soutien aux associations et au milieu bénévoles. 50 porteurs de projets ont été rencontrés par la déléguée et 35 ont été soutenus (soutien logistique et/ou financier).

Concernant la feuille de route pour une administration exemplaire, un groupe de travail a été créé et un plan d'actions a été élaboré avec une vingtaine de mesures.

L'Ukraine demeure un dossier important. 42.1 % des Ukrainien-ne-s du Canton sont accueilli-e-s à La Chaux-de-Fonds. Le SEM (Secrétariat d'État aux migrations) a récemment confirmé que le statut S serait maintenu au minimum jusqu'en mars 2026 avec un délai de 12 mois pour quitter la Suisse, ce qui permettrait à beaucoup de prétendre à un permis B. Un fort taux d'immigration et l'accueil d'un nombre important d'élèves ukrainien-ne-s dans le secteur Ouest nécessite un accompagnement spécifique au niveau de la scolarité. Un éducateur social est entré en fonction cette année au collège des Endroit à 90% jusqu'au 31 juillet 2025. Le poste est entièrement financé par le Canton.

Les charges de transfert figurant au budget portent essentiellement sur les subventions aux projets en faveur du vivre-ensemble. Le Canton reconnaît le rôle des Villes et octroie une enveloppe annuelle de CHF 40'000.- entre 2024 et 2027.

L'augmentation du poste 3010000 "Salaires du personnel" concerne le poste du LOCAL. Les recettes provenant du Canton (garanties et estimées à CHF 100'000.-) ne sont pas incluses. Les subventions et mandats qui pourraient être engagés ne sont pas intégrés en attendant l'engagement de la Ville pour le budget 2025 à hauteur de CHF 30'000.- environ. Il n'y aura pas d'engagement de dépenses sans la validation des autorités. Sans financement cantonal, le LOCAL et la carte citoyenne auraient besoin d'un financement à hauteur de CHF 130'000.-.

La motion relative à la carte citoyenne ciblait les sans-papiers. Or, il semble en être autrement selon un commissaire. Le service confirme qu'un travail étroit est mené avec Ekir et la Maison de la santé pour toucher cette

population, tout en essayant de répondre à des besoins plus larges. Un rapport sera soumis au Conseil général courant 2025 pour présenter un état de situation et évaluer si la carte peut réellement répondre à l'ensemble des défis soulevés par les motionnaires.

Concernant les moyens du service pour répondre relativement rapidement aux problématiques relatives à la situation internationale, il est à relever que le service est déjà à flux tendu. Le dossier ukrainien a permis de tester différentes approches et démontrer au Canton que la commune effectuait un gros travail et qu'il devait la soutenir. Si le service bénéficie maintenant de cette expérience et peut activer ses réseaux, il est fort probable que les ressources manqueraient si des problématiques similaires se présentaient.

Le poste 3102040 "Matériel promotionnel – imprimés" ne figure pas dans les charges de transfert, car il s'agit de mandats extérieurs.

L'augmentation du poste 3160010 " Location local, terrain, surface, place" est due à une répartition révisée des loyers en fonction de l'espace occupé par le service. Ce dernier prend totalement en charge la surface occupée conjointement par le LOCAL et le bureau d'aide à l'installation qui est piloté par le Service à la population. L'idée est que ces deux prestations se retrouvent également à l'Hôtel-de-Ville, dans une logique d'accueil et de prestations à la population.

Le poste 3637001 fait référence au delta entre les loyers payés par le service cantonal des migrations (SMIG), selon ses normes et les loyers réels. 15 appartements sont actuellement loués en faveur des Ukrainien-ne-s.

Le poste 3636080 concerne un prêt sans intérêt accordé par le Conseil communal à Ton sur Ton pour la création de son pôle Inclusion en lien avec les prérogatives du service. L'intérêt apparaît comme subvention. Il ne s'agit donc pas d'un doublon que le centre 500 accorde à cette même institution.

Les revenus de transfert du poste 4631000 au budget 24 étaient de CHF 156'500.-. La différence avec le budget 2025 concerne les subventions attendues pour le LOCAL et la carte citoyenne, acquises, mais non-budgétisées à ce jour.

500 / Service des affaires culturelles

L'année 2025 sera dédiée à observer et préparer l'avenir. Le lancement du projet Capitale culturelle suisse réduira la charge pesant sur le service et le dicastère et permettra ainsi de réaliser un état des lieux de la situation des acteur-trice-s culturel-le-s. Le dernier rapport de politique culturelle datant de

2016, un nouvel examen apparaît nécessaire. Il sera réalisé en concertation avec le Canton, puisque la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) a été validée cet automne et prévoit une augmentation de CHF 1,2 mio supplémentaire sur 3 ans, en fonction du budget cantonal. L'initiative sur le "pourcent culturel" reste, quant à elle, encore à régler. Il sera important de suivre comment la Ville va se positionner par rapport à cette nouvelle politique cantonale.

L'impact financier de la Villa Numa provoque des changements dans le budget 2025. Toutefois, les subventions sont maintenues à l'identique, avec un détail de celles-ci dans les charges de transfert. Le nouveau compte 3144003 d'un montant de CHF 600.- correspond aux frais de conciergerie. La remarque "Ajustement des recettes de la Billetterie" au compte 4240000 "Prestations de services" est en relation avec la billetterie de la Ville, placée dans le complexe du TPR (Salle de musique / Heure bleue). Le logiciel utilisé pour émettre chaque billet engendre des coûts. Environ 50'000 billets sont vendus chaque année. Les organisateur-trice-s, client-e-s du TPR, reversent CHF 1.50 par billet pour les frais de billetterie. Il est possible que ce service soit un peu moins compétitif par rapport aux billetteries par internet, mais il a été jugé important de conserver le contact humain avec les spectateur-trice-s.

Il est précisé que les revenus de la taxe spectacle ne sont pas imputés au centre 500.

Le montant de CHF 600.- dans le compte 3144003 "Entretien bâtiments - Contrats" couvre les frais d'entretien de la Villa Numa calculés au prorata pour l'ensemble de la barre d'immeuble.

Un commissaire s'interroge sur l'important montant perçu par le TPR et relève que certaines petites et moyennes structures se plaignent d'être traitées de la même manière que les structures externes pour la location de leurs salles ; la politique tarifaire du TPR n'apparaissant pas suffisamment favorable aux acteur-trice-s chaux-de-fonnier-ère-s. Un travail sur la tarification a été entamé et fait partie des priorités du service. À l'heure actuelle, seul un forfait de CHF 1'600.- peut être accordé par le service des affaires culturelles.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

L'exposition "En toile de fond" revisite les 80 ans d'histoire du Club 44 et est à voir jusqu'au 31 janvier 2025. La photothèque, qui a été inaugurée le 30 octobre dernier répond à la motion déposée le 3 juin 2013 "Création d'une artothèque". Il sera désormais possible d'emprunter des reproductions de

photographies issues des collections patrimoniales et des œuvres de photographes contemporain-e-s.

L'augmentation modérée du budget par rapport à celui de 2024 est principalement due à la hausse des amortissements du patrimoine administratif. Un nouveau dépôt d'archives extérieur a dû être trouvé suite à la tempête.

Un commissaire s'interroge sur la suppression des subventions des postes 4635000 (entreprises privées) et 4636000 (organisations privées à but non lucratif) et se demande s'il ne serait pas préférable de trouver des mécénats ou des sponsors pérennes au lieu d'avoir une hausse subite pour un projet spécifique. Il est effectivement d'usage de rechercher des fonds pour des projets spécifiques. À titre d'exemple, un mécène a financé l'ameublement des combles de la bibliothèque, ce qui explique la somme de CHF 60'300.00.- figurant sur le poste 4635000 des comptes 2023.

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Parmi les nombreuses animations organisées depuis le début de l'année, citons le festival "Mille fois le temps" et le Club de lecture, qui a été relancé et affiche complet.

Le budget 2025 se situe globalement en dessous de celui de l'an dernier. Le travail sur l'identité visuelle se poursuit, d'où la hausse du poste 3130000 "Prestations de services de tiers".

505 / Archives de la Ville

Le Conseil général et le Grand conseil ont accepté le rapport pour le CAP (Centre archives et patrimoine) et leur crédit de réalisation lors de leur séance respective des 24 septembre et 1^{er} octobre dernier. Il s'agit d'une belle marque de confiance et de reconnaissance pour le travail fourni par l'ensemble des équipes.

Le coût de la numérisation des registres du contrôle des habitants (3102030) n'est pas assumé par le Service à la population, car ces documents ont déjà été versés aux Archives de la Ville (AVCF), qui en a dès lors la responsabilité, et qui mène ce projet. Il s'agit dans ce cas d'archives définitives ou historiques, par opposition aux archives intermédiaires, qui sont encore conservées par les services, sous leur responsabilité.

Un dépôt d'archives numériques par les Archives de l'État de Neuchâtel (AEN) va se créer. Les AVCF sont en contact étroit avec les AEN, et prennent

part au projet. L'objectif est de pouvoir conserver de manière pérenne les archives nées numériques.

511 515 / MUZOO

Après presque deux ans d'exploitation, le secteur muséal fonctionne à satisfaction. De petits ajustements sont en cours pour un accueil optimal du public. La fréquentation est bonne, même si elle se situe légèrement en retrait de ce qui avait été estimé. La population prend ses marques à la cafétéria, grâce à une offre étoffée ainsi qu'une terrasse attractive, et les chiffres de la boutique sont très satisfaisants. En termes de perspectives, l'idée est de soutenir la fréquentation, que ce soit par une communication accrue pour asseoir la notoriété de MUZOO au-delà de la ville, mais aussi par un programme d'expositions temporaires ambitieux. La prochaine exposition, en partenariat avec l'École d'arts appliqués, sera vernie à la fin de cette année

Le contrat de la collaboratrice scientifique en charge de l'inventaire des collections des fonds ramenés par le Dr Albert Monard prend fin et le 20% initialement prévu pour le poste de « Community Manager » a été transféré sur la médiation culturelle, devenue aujourd'hui essentielle.

Concernant le secteur zoologique, les deux sujets prioritaires sont la conservation des espèces et la pédagogie. Le secteur reçoit de nombreuses demandes d'animation (anniversaires, activités de passeport vacances, stages, etc.). Une collaboration est en place avec l'EOCF, que ce soit avec le programme OASIS mais également pour l'accueil de classes FS (formation spécialisée).

À l'exception de l'abri des mouflons, tous les dégâts consécutifs à la tempête du 24 juillet 2023 ont été réparés. Des arbres doivent encore être replantés, à la suite de la chute d'une quinzaine de grands spécimens.

Les travaux de l'enveloppe des quatre premiers pavillons du vivarium sont terminés. Le dernier, abritant le crocodile nain et les mygales, n'est plus aux normes et nécessite encore un investissement.

Au niveau des ressources humaines, le zoo a fait face à un taux d'absentéisme relativement élevé. L'équipe a pu néanmoins être complétée par un poste d'assistant-e en médecine vétérinaire et la situation bien que stabilisée reste toutefois fragile. Le montant de CHF 700.- figurant au poste 4250005 "Vente animaux" correspond uniquement à la vente de chèvres naines. En ce qui concerne les animaux sauvages, ils font l'objet d'échanges pour lesquels seuls les frais de transport sont payés. À ce sujet, il est précisé

que deux loutres et un lynx sont en partance alors qu'un caméléon et des ratons-laveurs sont arrivés.

La raison de l'augmentation des amortissements correspond à la mise en service de plusieurs investissements, notamment la remise aux normes des quatre premiers pavillons du Vivarium.

Les collaborations entre services, en particulier avec les élèves en difficultés scolaires et nécessitant un encadrement socio-éducatif accru, sont saluées.

512 / Musée d'histoire (MH)

En lien avec la remarque liminaire, 2025 sera une année particulière en raison de la fermeture du musée prévue du 28 avril 2025 à août 2026 et des travaux prévus dans le Parc et à l'intérieur du musée, tels que présentés dans le rapport au Conseil général du 30 août 2022. Les collections seront déménagées et l'administration transférée – d'abord à l'Ancien Manège, puis à la rue des Musées 24 – afin que le bâtiment soit totalement vide le 2 août 2025 pour permettre le début des travaux.

La configuration du musée sera totalement revue. Actuellement, trois étages sont dédiés à l'exposition permanente. À futur, l'exposition de référence prendra place au sous-sol et les expositions temporaires dans les étages. Le rez-de-chaussée sera dévolu à l'accueil, à la boutique et au futur Café. Ces transformations, ainsi que la liaison prévue avec le MIH, engendreront la refonte complète de la muséographie.

Grâce à l'engagement récent d'un muséographe, l'exposition de référence sera créée durant l'année 2025 avec l'aide d'un scénographe et d'un graphiste, accompagnés de stagiaires et de civilistes, pour un montage prévu dès janvier 2026.

Les expositions temporaires seront en lien avec l'exposition de référence. L'objectif est de faire du MH un musée reconnu en matière d'inclusion, mais aussi de durabilité, avec des concepts d'exposition réutilisables, en écho aux questions environnementales et sociétales actuelles.

Durant la période de fermeture, des efforts accrus seront fournis pour maintenir une visibilité digitale et amener le musée vers le public dans la mesure des moyens disponibles.

Un important travail d'inventaire, portant sur plus de 2'500 objets se trouvant dans un dépôt problématique et inadéquat qui doit être vidé, a été réalisé en 2024 et se poursuivra en 2025.

Le budget 2025 est stable. La fermeture et les transformations susmentionnées sont prises en compte dans le budget. Le poste des "Entrées" fait état d'une baisse de CHF 19'000.- à CHF 5'000.-. De même, les charges sont aussi revues à la baisse, qu'il s'agisse de chauffage, d'électricité, de matériel destiné à la revente en boutique ou encore des charges du compte 3102040 "Matériel promotionnel - imprimés" passées de CHF 9'000.- à CHF 1'000.-.

Les produits des loyers du compte 4470010 représentent des places de parc louées. Quant aux locations de salles, elles apparaissent sur le compte 4472001. Grâce aux transformations à venir, la promotion de ces espaces pour des événements privés sera renforcée, en permettant notamment d'ouvrir le café même sans accès au reste du musée.

Le compte 4631000 "Subvention des cantons et concordats" comprend en particulier le soutien à des projets de médiation. Un soutien de CHF 3'000.- pour des projets de médiation dans les écoles n'est cependant pas encore inscrit. La Société des Amis du musée d'histoire s'occupe aussi activement de la recherche de fonds.

Le programme de médiation est en voie de redéfinition. Le poste de médiatrice culturelle à 25% a été partagé avec un prestataire externe, engagé pour accompagner cette mission durant deux ans pour un coût de CHF 8'500.- par année, équivalent au 10% retranché du poste de médiatrice.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le week-end festif des 19 et 20 octobre derniers commémorant le 50e anniversaire de l'inauguration du musée s'est révélé extrêmement satisfaisant, avec près de 2'500 visiteurs et de nombreuses collaborations artistiques tout au long de l'année. Cela a également été l'occasion de montrer ce que sera le Parc des Musées en 2027.

Les points forts en 2024 sont en particulier un legs de 180 pièces exceptionnelles à la Fondation Maurice Favre, l'exposition *Brut, 50 ans d'un écrin monumental* ainsi qu'une publication y afférente, la signature d'une convention avec la famille Sandoz pour la présentation de leur collection selon un principe de tournus et la 30^{ème} édition du Prix Gaïa.

Au-delà de ces événements, le musée a travaillé à ses diverses missions : le remplacement nécessaire du système de ventilation-climatisation, un portail en ligne de consultation des collections, ainsi que des archives et périodiques horlogers, la présentation de deux nouvelles montres MIH Gaïa, le lancement d'une formation continue (CAS) en patrimoine horloger avec l'UniNE et

soutenue par l'Office fédéral de la culture ainsi que l'ouverture d'une étude systématique des questions de provenance.

L'année 2024 se terminera avec la Biennale du patrimoine horloger, la 48^e bourse d'horlogerie et une exposition avec une entreprise locale sur le thème de la couleur.

Le budget 2025 ne prolonge pas l'élan positif mais reflète la situation actuelle : les charges de personnel sont en baisse et le budget de fonctionnement reste équivalent malgré une hausse des coûts. La subvention fédérale (poste 4630000), dédiée aux actions de fonctionnement et/ou de médiation, de CHF 150'000.- permet ainsi de créer cette plus-value. Le dossier de candidature pour le renouvellement est en cours de rédaction pour la période 2027-2030.

Tout est donc mis en œuvre pour la poursuite de la reconnaissance nationale, alors que de son côté, l'État n'a reconnu que le bâtiment. Concernant le soutien au musée, celui-ci a été mis en opposition avec les charges géotopographiques. Or, la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) reconnaît deux domaines patrimoniaux à préserver dans le Canton : les sites palafittiques et l'horlogerie. Pourtant, l'article 41, précise que "*la conservation des collections du patrimoine horloger et leur mise en valeur publique sont assurées par des centres de compétence reconnus par l'État*". Le Conseil communal continue d'être attentif à cette question en sollicitant régulièrement le Conseil d'État.

La réalisation des travaux du Parc des Musées dès 2025 n'arrêtera pas complètement les activités du MIH, malgré une fermeture complète de novembre 2025 à mars 2026, selon la planification actuelle. Les locations de salles devront probablement être vues à la baisse en raison de probables désagréments. La baisse des revenus affichée dans le budget résulte d'une prudence nécessaire durant cette période qui aura des répercussions sur l'exploitation et la rentabilité du musée.

Il est fait mention de nombreux mouvements de personnel en raison de salaires peu incitatifs, notamment pour les guides et les hôte-sse-s d'accueil.

La majorité des montres à la boutique du MIH est en consignment et d'autres en achat-revente.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

L'année 2025 sera essentiellement dédiée à l'art contemporain et un accent particulier sera mis sur la présentation d'artistes en lien avec la région. Il

s'agira également d'une année de biennale, événement d'importance, tant pour le musée que pour la scène artistique régionale.

Pour l'essentiel, le budget est reconduit, à l'exception de la réintégration d'une somme destinée à l'acquisition d'œuvres d'art. Celle-ci est en phase avec la stratégie de conservation du patrimoine ainsi que sa constitution, ce que ne permettait pas le montant du budget précédent et qui a empêché le musée d'accepter d'importantes propositions d'artistes. Ce montant fonctionne avant tout comme un effet de levier. Le conservateur précise que l'essentiel des acquisitions sont des dons et que la SaMba (Société des amis du musée des beaux-arts) peut permettre certaines acquisitions. Si le travail de recherche de fonds apparaît dans les comptes, il ne figure cependant pas dans le budget, ce travail étant parfaitement incertain.

L'augmentation des entrées enregistrée est due à l'exposition des frères Robert, celle-ci ayant drainé un public important. Toutefois, la différence comptable tient au fait que le catalogue a été financé en amont et en partenariat avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel de sorte que le MBA a touché la totalité de la vente et non seulement la marge.

Le premier poste d'entrées reste la "Neuchâtel Tourist Card", puis la carte Raiffeisen. Il est demandé de pouvoir obtenir aux comptes le détail des entrées payantes et gratuites, ainsi que le montant perçu avec les cartes précitées.

Sur le poste 3170021 "Dédommagement Service civil", il n'y a pas de marge de manœuvre, puisque la rétribution est fixée par la Confédération.

Les futurs travaux du Parc des musées ne devraient pas avoir d'impact sur les activités du musée.

Un important travail de reconditionnement des archives est entrepris, de manière à permettre un versement d'archives facilité. Ceci n'est pas prévu pour les tableaux ou les œuvres.

En ce qui concerne les sommes prévues pour les luminaires (3101042) ainsi que pour "Achat Machines-Appareils-Véhicule-Outils" (3111010), elles concernent le renouvellement (casse et usure). En 2023, l'ensemble des luminaires a été renouvelé pour un système d'éclairage moins énergivore et plus bénéfique pour les œuvres. Tout ce qui peut être généralisable est regroupé dans le centre 510 / Services généraux des musées (SGM). Les montants sont imputés dans les musées s'il s'agit de spécificités.

560 / Cultes

L'administrateur des Infrastructures rappelle que ce chapitre découle d'un concordat – dont sont exclues les communautés israélite et musulmane – mis en place lorsque l'Église a été séparée de l'État et qui fixe ce que les communes sont tenues de fournir en termes de prestations aux fins de garantir le même fonctionnement. Le budget mentionne donc ce que la Ville est tenue de payer. Il s'agit, entre autres, de frais d'entretien, de nettoyage, et de chauffage.

La Ville n'est propriétaire d'aucune église en activité et est toujours en discussion pour la reprise du Grand Temple, propriété de l'EREN.

Pour mémoire, le temple désacralisé des Éplatures a été cédé cette année à l'ASPAM (Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises).

La remarque relative à la renonciation à l'intérêt d'un prêt (3636080) s'explique par le fait que la Ville a prêté un montant de CHF 125'000.- à Notre-Dame de la Paix pour réaliser des travaux et que ce montant correspond à l'intérêt qui devrait être facturé et auquel la Ville renonce. La communauté rembourse ce prêt chaque année, selon le plan financier convenu.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler